

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 23 août 2021, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Mesdames, Messieurs:

Gilbert Pilote, maire

Pauline Lauzon, conseillère

Diane Sirard, conseillère

Mario Lachaine, conseiller

Hélène Lévesque, conseillère

Michel Venne, conseiller

Yvon Forget, conseiller

et

Bernadette Ouellette, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum ayant été constaté par la directrice générale et secrétaire-trésorière, le maire déclare l'assemblée ouverte.

2021-08-252

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-08-253

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 12 ET 19 JUILLET 2021

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 12 et 19 juillet 2021 au moins soixante-douze heures avant cette séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 12 et 19 juillet 2021 du conseil municipal.

ADOPTÉE

2021-08-254

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 23 août 2021, au montant de 420 432,73 \$, soit acceptée.

ADOPTÉE

2021-08-255 CARTES TOURISTIQUES DE LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de l'Imprimerie l'Artographe pour l'impression de 2000 cartes touristiques de la municipalité de Ferme-Neuve au montant de 705 \$ plus les taxes applicables et que cette somme soit prise à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

2021-08-256 PARTICIPATION AUX CARTES DE SENTIERS MOTONEIGE ET QUAD POUR LA SAISON 2021-2022

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer le contrat avec Tourisme Laurentides pour la participation de la municipalité aux cartes de sentiers motoneige et quad pour la saison 2021-2022 au montant de 350 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2021-08-257 SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LES SUPRALOCAUX DE MONT-LAURIER

CONSIDÉRANT la fin de l'entente au 31 décembre 2019 et que le présent renouvellement a pour objet de poursuivre, selon les mêmes termes, l'entente signée entre les parties en 2015 sous réserves des termes convenus dans l'annexe signée en 2017 ;

CONSIDÉRANT que l'entente porte sur les équipements suivants :

- Muni-Spec Mont-Laurier
- Piscine municipale
- Centre sportif Jac-Lesage

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'autoriser la signature de l'entente intermunicipale visant l'exploitation et le financement de Muni-Spec, la piscine municipale et le centre sportif Jacques-Lesage avec la Ville de Mont-Laurier, le tout tel que décrit explicitement à l'entente jointe en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

2021-08-258 ACHAT D'UN BATEAU GONFLABLE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la direction générale soit autorisée à verser la somme de 6 714,15 \$ plus les taxes applicables pour l'achat d'un bateau gonflable pour le service incendie.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2021-08-259 DÉNEIGEMENT CHEMIN DES DOMAINES

CONSIDÉRANT la résolution 2015-09-228 adoptée le 14 septembre 2015 relativement à l'acquisition du chemin des Domaines ;

CONSIDÉRANT l'augmentation de nouvelles constructions accédant au chemin des Domaines ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le déneigement sur le chemin des Domaines à compter de la saison 2021-2022 pour les deux premiers kilomètres (2 km).

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 174 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 90

Monsieur le conseiller Mario Lachaine dépose auprès du conseil le projet de règlement numéro 174 relatif à l'utilisation de l'eau potable abrogeant le règlement numéro 90.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 174 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 90

Monsieur Mario Lachaine donne un AVIS DE MOTION de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement numéro 174 relatif à l'utilisation de l'eau potable abrogeant le règlement numéro 90.

2021-08-260 CONCASSÉ CHEMIN CONDO-CAMPING

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise une dépense maximale de 10 000 \$ pour l'acquisition de concassé afin de réaliser les travaux sur les chemins du condo-camping.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2021-08-261

ACHAT D'UN AFFICHEUR DE VITESSE

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal mandate Monsieur Michel Deslauriers, directeur des travaux publics pour acquérir un panneau mobile d'afficheur de vitesse.

QUE la somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

2021-08-262

COMMISSION TOPONYMIE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve demande à la Commission de Toponymie d'officialiser le chemin des Domaines.

ADOPTÉE

2021-08-263

ENTENTES AVEC LES PROPRIÉTAIRES DU 505 ET 629, CHEMIN DES PLAISANCIERS

CONSIDÉRANT l'application du règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats ;

CONSIDÉRANT que certaines irrégularités ont été constatées dans les analyses des dossiers pour les propriétaires du 505 et 629, chemin des Plaisanciers ;

CONSIDÉRANT qu'une entente est intervenue entre lesdits propriétaires et la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Venne et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Gilbert Pilote, maire soit autorisé à signer les ententes avec les propriétaires du 505 et 629, chemin des Plaisanciers pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2021-08-264

DROIT ACQUIS POUR LE 1, MONTÉE BASKATONG

CONSIDÉRANT la demande de droit acquis pour le 1, montée Baskatong demandé par la propriétaire ;

CONSIDÉRANT que des modifications doivent être effectuées par la propriétaire pour respecter le droit acquis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE Monsieur Gilbert Pilote, maire soit autorisé à signer l'entente de droit acquis avec le propriétaire du 1, montée Baskatong pour et au nom de la municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

2021-08-265

**DÉMISSION D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -
MME FRANCINE MEILLEUR**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal prend acte de la démission de Mme Francine Meilleur à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

QUE le conseil municipal désire la remercier pour son implication passée au sein du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

2021-08-266

**CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION
MINEURE SUR LA 5E RUE (LOT 5 090 149)**

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Madame Johanne Papineau et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser :

- La construction d'un bâtiment principal résidentiel sur un terrain dérogoire en ce qui a trait au frontage sur la rue qui est de 15,44 mètres au lieu de 21 mètres.

Le tout tel que prescrit au règlement de lotissement no.24 à l'article 5.2.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 5.2 du règlement de lotissement de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 24 ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2021, portant le numéro de CCU-313-08-04 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Madame Johanne Papineau, concernant la construction d'un bâtiment principal résidentiel sur un terrain dérogoire en ce qui a trait au frontage sur la rue qui est de 15,44 mètres au lieu de 21 mètres, le tout pour le lot 5 090 149, au cadastre du Québec, zone RES-07.

ADOPTÉE

2021-08-267

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 71, CHEMIN DU DOMAINE-MORIN (LOT 5 112 501)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yanic Morin et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser :

- L'agrandissement du bâtiment principal sans certificat d'implantation.

Le tout tel que prescrit au règlement de divers permis et certificats no.21 à l'article 4.3.5.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 4.3.5 du règlement de divers permis et certificats de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 21 ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2021, portant le numéro de CCU-314-08-04 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve refuse la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Yanic Morin, concernant l'agrandissement du bâtiment principal sans certificat d'implantation, le tout pour le lot 5 112 501, au cadastre du Québec, zone REC-02.

ADOPTÉE

2021-08-268

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 77, CHEMIN DU LAC-OUELLETTE (LOT 5 090 992)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Marc Gallant et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser :

- La construction d'un bâtiment principal, sur un lot dérogatoire de 1097,6 m² au lieu de 3700 m², ayant dépassé son délai de reconstruction de 24 mois après le sinistre de 2015.

Le tout tel que prescrit au règlement de conditions d'émission de permis et certificats no.22 à l'article 3.5.1.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 3.5.1 du règlement de condition d'émission de permis et certificats de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 22 ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2021, portant le numéro de CCU-316-08-04 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Yvon Forget et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Marc Gallant, concernant la construction d'un bâtiment principal, sur un lot dérogatoire, ayant dépassé son délai de reconstruction de 24 mois après le sinistre de 2015., le tout pour le lot 5 090 992, au cadastre du Québec, zone REC-04.

ADOPTÉE

2021-08-269

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU CHEMIN NIBI (LOTS : 5 090 870 ET 5 090 863)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Hugo Cyr et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin d'autoriser :

- L'aménagement d'une entrée commune de 8 mètres de large entre les deux terrains.

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 6.4.3.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 6.4.3 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23 ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2021, portant le numéro de CCU-317-08-04 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Hugo Cyr, concernant l'aménagement d'une entrée commune de 8 mètres de large entre les deux terrains et que l'entrée sera notariée, le tout pour le lot 5 090 870 et 5 090 863, au cadastre du Québec, zone Rec-11.

ADOPTÉE

2021-08-270

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU 480, 12E AVENUE (LOT 5 090 533)

Le Maire déclare l'ouverture de l'assemblée de consultation publique sur la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Kevin Labelle et invite la population à se prononcer ;

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait son rapport au conseil qu'aucune personne n'a manifesté son intention de s'opposer à cette demande de dérogation mineure ;

CONSIDÉRANT que le propriétaire a déposé une demande de dérogation mineure afin de régulariser :

- La marge avant qui a été modifiée suite à la rénovation cadastrale (1,74 mètre au lieu de 3,05 mètres)

Le tout tel que prescrit au règlement de zonage no.23 à l'article 7.2.

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 7.2 du règlement de zonage de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 23 ;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de Ferme-Neuve portant le numéro 32 ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme, en date du 4 août 2021, portant le numéro de CCU-315-08-04 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE la municipalité de Ferme-Neuve accepte la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Kevin Labelle, concernant la marge avant qui a été modifiée suite à la rénovation cadastrale (1,74 mètre au lieu de 3,05 mètres), le tout pour le lot 5 090 533, au cadastre du Québec, zone COM-07.

ADOPTÉE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-29 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE

Une assemblée d'information sur le second projet de règlement numéro 23-29 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage est tenue par Monsieur le Maire.

2021-08-271

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-29
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 23 RELATIF AU ZONAGE**

Il est proposé par Madame la conseillère Hélène Lévesque et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 23-29 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage soit adopté.

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO 141-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141
RELATIF AUX USAGES CONDITIONNELS**

Une assemblée d'information sur le second projet de règlement numéro 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels est tenue par Monsieur le Maire.

2021-08-272

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 141-3
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 141 RELATIF AUX USAGES
CONDITIONNELS**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le second projet de règlement numéro 141-3 modifiant le règlement numéro 141 relatif aux usages conditionnels soit adopté.

ADOPTÉE

2021-08-273

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 21-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 21 RELATIF AUX DIVERS PERMIS ET CERTIFICATS**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le règlement numéro 21-13 modifiant le règlement numéro 21 relatif aux divers permis et certificats soit adopté.

ADOPTÉE

2021-08-274

RÉPARATION DU TOIT DE L'ARÉNA ET D'UNE PORTE DE GARAGE

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics, Monsieur Michel Deslauriers, à procéder aux réparations du toit de l'aréna et d'une porte de garage suite aux recommandations de la Mutuelle des municipalités du Québec pour un montant maximum de 3 000 \$.

QUE cette somme soit prise à même le surplus de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition du public présent.

2021-08-275

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE l'assemblée du 23 août 2021 soit levée.

ADOPTÉE

GILBERT PILOTE,
Maire

BERNADETTE OUELLETTE,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Gilbert Pilote, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Gilbert Pilote, maire